



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Plan d'électrification des transports La modération a bien meilleur goût

Montréal, le 09 octobre 2015 – Réagissant aux informations qui circulent dans les médias au sujet du dévoilement aujourd'hui du Plan sur l'électrification des transports, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et l'association Transport 2000 Québec se disent satisfaits de voir que le gouvernement semble se donner des objectifs et des moyens moins ambitieux et plus réalistes pour le soutien de cette filière. Le RNCREQ et Transport 2000 appuient le recours à l'électricité pour remplacer le pétrole dans les véhicules, mais questionnent l'importance démesurée accordée à l'électrification des transports par rapport aux solutions plus structurantes qui existent pour endiguer les problèmes de mobilité, d'amélioration de la balance commerciale, de qualité de l'air et de changements climatiques.

L'électrification, une occasion à saisir

Le RNCREQ et Transport 2000 appuient le remplacement des énergies fossiles par de l'électricité et reconnaissent que l'option suscite un fort appui et peut servir de motivation globale en faveur d'une véritable révolution énergétique au Québec. Dans le secteur des transports, il est nécessaire que le gouvernement favorise la pénétration des véhicules électriques sur le marché québécois, tant par des incitatifs économiques que par des mesures réglementaires. En ce sens, les organisations accueillent positivement les informations préliminaires qui circulent au sujet du Plan qui sera dévoilé aujourd'hui, notamment parce que celui-ci semble moins ambitieux que les précédents (objectif de 100 000 voitures électrifiées en 2020 contre 300 000 dans le premier plan proposé en 2011).

L'électrification des transports n'est pas la panacée

Bien qu'ils appuient cette filière, le RNCREQ et Transport 2000 estiment que l'électrification des transports ne devrait pas être la priorité si l'on cherche à stimuler l'économie du Québec, à favoriser la mobilité durable, en plus de réduire nos émissions de GES et de contaminants atmosphériques. Les faibles bénéfices escomptés dans le Plan par rapport aux efforts nécessaires pour lutter efficacement contre les changements climatiques en témoignent : les réductions des émissions de GES seront de 150 000 tonnes par année, pour un investissement sur cinq ans d'au minimum 420 millions de dollars. C'est plus de 10 % du budget du Fonds vert pour à peine 1 % de l'objectif de réduction de GES pour 2020.

Pour les deux regroupements, l'électrification des véhicules de promenade n'est pas le moyen le plus efficace pour lutter contre les changements climatiques. « Il faut éviter de trop compter sur cette avenue comme solution unique au défi du transport des personnes, précise Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ. L'électrification des transports n'est pas sans impacts : fabrication des voitures, infrastructures de recharge, gestion des batteries, etc. – en plus d'avoir le défaut de coûter relativement cher et de prendre du temps avant de substantiellement modifier la composition du parc automobile.

Même en terme d'effet sur la balance commerciale, on risque de ne pas y gagner au change, à moins de veiller à ce que des véhicules électriques soient, du moins en partie, fabriqués ou assemblés ici. »

« Pour accélérer le changement de paradigme en transport, il faut prioritairement développer l'offre en transports collectifs pour les Québécois, ajoute Philippe Cousineau Morin, coordonnateur affaires publiques et communications à Transport 2000. Plus de transport collectif, c'est le meilleur moyen de diminuer les gaz à effet de serre. Plus de transport collectif, c'est le seul moyen de diminuer les effets de la congestion. En ce moment, une nouvelle politique pour les transports collectifs, avec un cadre financier conséquent pour son développement, serait plus que bienvenue et permettrait à un plus grand nombre de Québécois d'en bénéficier. »

Rabais à l'achat d'un véhicule électrique et voies réservées : un privilège pour les plus nantis ?

Sur le plan de l'équité sociale, la mise en place d'un rabais à l'achat d'un véhicule, électrique ou non, est fort discutable. Pour le RNCREQ et Transport 2000, il semble évident que ce sont les ménages aisés qui peuvent se permettre d'acheter une voiture neuve, et de surcroît électrique. Vu de cette manière, le rabais à l'achat d'un véhicule électrique constitue donc une mesure inéquitable pour les consommateurs. Ce sont essentiellement les plus nantis qui ont la chance d'améliorer leur mobilité alors que tous les Québécois contribuent au financement du Fonds vert.

Afin de favoriser la vente de voitures électriques au Québec, les deux organismes suggèrent plutôt l'adoption d'une Loi zéro émission, comme l'ont fait la Californie et plusieurs autres États américains, afin de forcer les constructeurs à offrir un meilleur accès aux véhicules électriques. En complément, les incitatifs à l'achat de véhicules électriques doivent être graduellement remplacés par un système qui pénalise plutôt l'achat de véhicules de luxes et/ou énergivores (bonus-malus), ce qui est plus efficace et plus équitable, et par ailleurs fiscalement neutre pour l'État.

En ce qui concerne l'accès aux voies réservées pour les voitures électriques, le RNCREQ et Transport 2000 Québec émettent de sérieuses réserves sur la viabilité à long terme de cette mesure, qui pourrait constituer, une fois encore, un passe-droit réservé à une catégorie déjà privilégiée de la population. Les voies réservées doivent pouvoir tenir leurs promesses d'efficacité pour les véhicules de transport collectif, ainsi que pour les taxis et les covoitureurs.

Mettre les priorités à la bonne place

De toute urgence, c'est la tendance actuelle à l'augmentation de la taille et du nombre de véhicules sur les routes qui doit absolument être enrayée. Le RNCREQ et Transport 2000 rappellent ainsi que la priorité pour le gouvernement du Québec doit être d'investir dans le transport collectif (pas nécessairement électrique) et de mieux aménager le territoire, afin de rendre les alternatives à l'automobile plus nombreuses et plus adéquates, et accompagner les Québécois vers des choix de mobilité moins coûteux et moins énergivores.

- 30 -

À propos du RNCREQ

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

À propos de Transport 2000 Québec

Transport 2000 Québec est une association nationale dont la mission est de contribuer au développement global des transports collectifs au Québec et à l'amélioration des services aux usagers, en s'assurant que leur point de vue est pris en compte. La vision : s'assurer que les citoyens aient accès à des services de transports collectifs abordables, de qualité et sécuritaires. L'association se veut « la voix des usagers » sur l'ensemble du territoire.

Renseignements

Philippe Bourke, directeur général, RNCREQ
514 791-7022 | 514 861-7022 poste 23
pbourke@rncreq.org

Philippe Cousineau Morin, coordonnateur, affaires publiques et communications, Transport 2000
514 799-1906 | 514 932-8008 poste 202
pcmorin@transport2000qc.org